

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_02_02_CCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/12/2024

Objet : Demande d'aide financière exceptionnelle n°2

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 17/12/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_02_02_CCAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20241212-2024_02_02_CCAS-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/12/2024

CCAS DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la Vice-Présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 2 décembre 2024

PRESENTS : Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Joël LARROQUE, Martine ASTIER, Serge RENAT, Marie-Christine DESCHAMPS, Dominique PEYROT.

EXCUSÉS : Philippe JANICOT, Sylvie ROMECH

Secrétaire de séance : Eliane BRAILLON

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Mme la Vice-Présidente présente la demande d'aide financière sollicitée par une administrée domiciliée sur la commune.

Au vu des justificatifs fournis et des difficultés rencontrées par ce demandeur, le conseil d'administration décide à l'unanimité, qu'une aide financière doit être octroyée à cette personne.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- **de verser une aide financière à hauteur de 150 € correspondant à une régularisation de factures d'électricité à régler directement auprès d'EDF,**
- **d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget annexe du CCAS.**

VOTE 7	POUR 7	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------	---------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
La Vice-Présidente,
Annick BOURGEOIS

